



**CONVENTION PARTENARIALE  
DANS LE CADRE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION NORD  
AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU  
ET LA VILLE DE HAGUENAU**

**ENTRE**

Le Département du Bas-Rhin, représenté par son Président, Monsieur Frédéric BIERRY, dûment habilité par délibération n°..... du Conseil départemental du Bas-Rhin du 24 juin 2019,  
ci-après dénommé « le Département »

**ET**

La Communauté d'Agglomération de Haguenau, représentée par son Président, Monsieur Claude STURNI, dûment habilité par délibération n° ..... du Conseil communautaire du .....,  
ci-après dénommée « la Communauté d'Agglomération »

**ET**

La Commune de Haguenau représentée par son Maire, Monsieur Claude STURNI dûment habilité par délibération n° ..... du Conseil municipal du .....,  
ci-après dénommée « la Ville de Haguenau »

**ET EN PARTENARIAT AVEC NOTAMMENT :**

- **Partenaires Institutionnels** : l'Etat, la Région, la Caisse d'Allocation Familiale, le PETR Alsace du Nord, la SNCF, le CCAS de Haguenau,...
- **Partenaires Associatifs** : Alsace Destination Tourisme,...

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-9, L.3211-1, L.1111-4

Vu la délibération n°CD/2016/157 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 8 décembre 2016 relative aux orientations stratégiques de la politique publique départementale du développement et de l'animation territoriale

Vu la délibération n°CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 20 mars 2017 relative aux modalités de gestion du Fonds d'attractivité et de développement, du fonds d'innovation territoriale et du fonds de solidarité communale

Vu la délibération n°CD/2017/077 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 relative aux Contrats départementaux de développement territorial et humain, approuvant notamment le Contrat départemental du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021

Vu la délibération n°..... du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau du 12 février 2018 approuvant le Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021

Vu la délibération n°..... du conseil municipal de Haguenau du 8 février 2018 approuvant le Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021

Vu la délibération n° ..... du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau du ..... approuvant la convention partenariale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Vu la délibération n° ..... du Conseil municipal de Haguenau du ..... approuvant la convention partenariale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

## **Il est préalablement exposé,**

A travers le Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord, l'objectif est aujourd'hui l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Pour le Département, il s'agit notamment de faire alliance avec la toute jeune Communauté d'Agglomération de Haguenau qui a été constituée le 1er janvier 2017 suite à la fusion des Communautés de Communes de Bischwiller et environs, de la Région de Brumath, de la Région de Haguenau et du Val de Moder. Avec près de 100 000 habitants, la CAH devient la 4ème intercommunalité la plus importante d'Alsace, la première du département du Bas-Rhin après l'Eurométropole, et la première du Territoire d'Action Nord. Elle est composée d'un réseau de villes moyennes et de communes rurales, rassemblant au total 36 communes. Sa situation est privilégiée, entre l'Eurométropole strasbourgeoise et l'agglomération de Karlsruhe.

L'alliance se constitue aussi avec la Ville de Haguenau, qui avec ses 35 024 habitants (population légale au 1er janvier 2019), ses 2650 établissements pour plus de 23 000 emplois, assure les fonctions de pôle économique majeur de l'Alsace du Nord. La Ville est également un pôle d'enseignement supérieur qui accueille 1 200 étudiants, un pôle santé, un pôle culturel, sportif et de loisirs.

Le Conseil départemental du Bas-Rhin, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Ville de Haguenau entendent conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire de Haguenau, pôle de croissance régional. Ce partenariat prend les formes suivantes :

- la convergence de vues et d'intérêts ;
- la complémentarité des actions dans les domaines de compétences respectifs ;
- la coproduction de projets ;
- la capacité d'influence sur les politiques publiques régionales et nationales (université, santé, transport ferroviaire, ..) ;
- les concours financiers ;
- les contributions en ingénierie.

En ce qui concerne la Communauté d'Agglomération de Haguenau, les axes et les priorités d'action sont retracés dans son Projet de territoire :

- Axe 1 : un territoire numérique, créateur de richesses, ancré dans l'industrie et les activités d'avenir ;
- Axe 2 : un territoire reconnu pour la qualité de ses compétences, de ses formations, et de son potentiel d'innovation ;
- Axe 3 : un territoire ouvert sur tous les réseaux: très haut débit, interconnexion et mobilité ;
- Axe 4 : un territoire « écrin de verdure » qui offre un cadre de vie exceptionnel dans l'un des espaces les plus denses et dynamiques d'Europe ;
- Axe 5 : un territoire qui attire par sa politique culturelle et fait rayonner son identité rhénane et sa position au cœur de l'Europe ;
- Axe 6 : un territoire solidaire entre les communes membres et ouvert aux coopérations avec ceux qui l'entourent.

En ce qui concerne le Conseil Départemental, les enjeux prioritaires sont ceux du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Nord 2018-2021 :

1. Accompagner l'industrie de demain ;
2. Développer le thermalisme et le tourisme ;
3. Faire de la culture un réel levier d'attractivité ;
4. Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi ;
5. Adapter le territoire à l'avancée en âge ;
6. Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes ;
7. Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public.

**Il est convenu ce qui suit,**

## **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention s'inscrit dans la stratégie conjointe des collectivités signataires pour répondre aux grands enjeux de ce territoire énoncés ci-après

Les collectivités signataires réaffirment leur ambition commune, leur volonté partagée et leurs engagements réciproques pour accompagner les projets relevant du territoire de Haguenau, qui sont en totale adéquation avec les enjeux prioritaires du Département et les stratégies de territoire de la Communauté d' Agglomération et de la Ville de Haguenau.

### **L'enjeu du développement « territorial » économique**

Le Département du Bas-Rhin, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Haguenau promeuvent et soutiennent les initiatives qui concourent au dynamisme économique du territoire de Haguenau, à travers les principaux axes suivants :

- un effort majeur en faveur de l'industrie du futur et la mise en réseau des entreprises et des organismes de formation universitaire (écosystème industriel local) ;
- l'amélioration de la desserte des zones d'activités et de services, grâce à la Voie de Liaison Sud ;
- le développement du numérique au service de l'innovation (fablab, espaces de coworking, datacenter) ;
- la mise en œuvre des actions dont l'intérêt s'appuie sur le diagnostic d'attractivité commerciale réalisé, en 2019, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie ;
- l'appui aux filières agricoles, notamment en soutenant les circuits courts ;
- le développement et la promotion des énergies alternatives (géothermie, méthanisation, biomasse) ;
- la valorisation de la forêt de Haguenau, candidate au label « Forêt d'exception » ;
- la création d'une formation franco-allemande d'ingénieurs « numérique 4.0 » ; la création d'une filière d'enseignement international en Alsace du Nord ; la mise en place d'une offre complémentaire de classe préparatoire ;
- la prise en compte du potentiel touristique ;
- la poursuite de la commercialisation de la plateforme départementale d'activités de la Région de Brumath.

### **L'enjeu de l'emploi**

Deuxième pôle économique du Bas-Rhin, des actions opérationnelles pour l'emploi existent déjà notamment sur l'agglomération haguénovienne. Le Département et la Communauté d'Agglomération souhaitent par exemple :

- approfondir la coopération en faveur de l'emploi, notamment par le déploiement de la plateforme Job Connexion (site qui met en relation des allocataires du RSA à la recherche d'un emploi et des entreprises disposées à recruter ceux qui sont le plus proches de l'emploi) au 1er sem. 2019 sur l'ensemble de l'agglomération, une participation concertée aux forums emploi du territoire (Brumath, Haguenau...) en y

- intégrant une approche transfrontalière en lien avec l'action de PAMINA en faveur de l'emploi transfrontalier ;
- poursuivre l'expérimentation sur le territoire de la région de Brumath (et de la Basse Zorn) d'une plateforme locale pour l'emploi ayant pour objet de construire des parcours d'insertion en tenant compte des besoins des entreprises, notamment par la mobilisation des entreprises et partenaires de l'emploi et le déploiement de la plateforme numérique Job Connexion ; en cas de succès, cette expérimentation pourrait être élargie au reste du territoire haguénovien ;
  - engager une action partenariale de mobilisation pour l'emploi dans la filière agricole : organisation d'information collectives thématiques, recensement et mise en relation de l'offre et de la demande, mobilisation des outils existants de mise à l'emploi (stage, formation opérationnelle...) ; articulation avec les projets de développement de l'abattoir intercommunal de Haguenau ;
  - accompagnement des projets de l'abattoir intercommunal de Haguenau ;
  - accompagner les entreprises dans leur développement notamment par le réseau RESILIAN pour l'innovation industrielle et ses événements dédiés (week-end de l'industrie...).

## **L'enjeu des mobilités**

Le Département du Bas-Rhin, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Haguenau partagent la même vision des priorités en matière de mobilités pour l'Alsace du Nord et notamment l'Agglomération de Haguenau, parmi lesquelles :

- le renforcement des liaisons transfrontalières, en particulier en assurant la liaison entre Saarbrücken, Sarreguemines, Obermodern, Haguenau, Rastatt et Karlsruhe ;
- la modernisation du Pôle d'Echange Multimodal de Haguenau en réponse aux besoins :
  - o de facilitation des transports ;
  - o de recours aux mobilités alternatives ;
  - o de développement d'activités tertiaires autour des gares ;
  - o de renouveau urbain ;
- l'amélioration de la desserte des zones d'activités, notamment de la zone du Taubenhof et de la zone de l'aérodrome – grâce à la Voie de Liaison Sud – et de la zone de Schweighouse-sur-Moder – dans le cadre du contournement routier de Mertzwiller ;
- le développement des itinéraires cyclables, en favorisant les réalisations innovantes et notamment en expérimentant une piste cyclable à haut niveau de service entre Haguenau et Bischwiller ;
- la réalisation d'un plan de déplacement intercommunal à l'échelle de l'Agglomération de Haguenau afin de modifier les comportements de l'autosolisme, et proposer un plan d'action favorisant le co-voiturage et l'autopartage ;
- l'expérimentation de la mobilité autonome.

Le Département et la Communauté d'Agglomération privilégient la sécurité des déplacements. Ils s'engagent mutuellement à :

- favoriser un accès rapide et sécurisé au centre hospitalier, en lien avec la réalisation de la Voie de Liaison Sud ;

- optimiser l'accès aux zones d'activité en délestant le centre-ville de Haguenau du trafic de transit, et notamment celui des poids lourds, en particulier grâce à la réalisation de la Voie de Liaison Sud ;
- améliorer l'accès piétonnier au Lycée Heinrich-Nessel en déplaçant le parking VL réservé aux étudiants de manière à éviter la traversée de la RD 263 en entrée de ville ;
- faciliter la vie des cyclistes par la création de parcours cyclables adaptés et sécurisés, en prenant mieux en compte la place du vélo dans les carrefours, passages d'ouvrages,... ;
- aménager des carrefours et des cheminements sécurisés pour les circulations actives, sur la future Voie de Liaison Sud ;
- engager les démarches pour procéder au déclassement des routes départementales secondaires dans Haguenau ;
- conventionner pour l'entretien des routes départementales au sein de l'agglomération ;
- participer à la sensibilisation à la prévention routière.

## **L'enjeu de la logique territoriale de l'aménagement durable**

Le Département du Bas-Rhin, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Haguenau concourent aux études et schémas de planification mis en œuvre en Alsace du Nord, en particulier dans le cadre des compétences dévolues au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Alsace du Nord :

- la conduite de la révision du schéma de cohérence territoriale ;
- la mise en chantier du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- la préparation du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, à l'échelle de l'Agglomération de Haguenau ;
- l'accélération de la poursuite du déploiement du très haut débit ;
- l'affirmation de la complémentarité entre territoires urbains et territoires ruraux au sein de la Communauté d'Agglomération, à travers une répartition équilibrée des équipements et des services, ainsi que l'activation des engagements financiers inscrits dans le Contrat de ruralité.

## **L'enjeu du développement touristique**

Le Département a adopté le 11 décembre 2017 sa stratégie interdépartementale d'innovation et de développement touristique (SIDT) à l'échelle de l'Alsace pour la période 2017-2021. Le tourisme en Alsace représente 12,8 millions de visiteurs chaque année, 2,2 milliards d'euros de chiffre d'affaire et 37 000 emplois, mais également 8,3 millions d'euros de recettes pour les communes ou intercommunalités.

La Communauté d'Agglomération contribue, sur son territoire, à la mise en œuvre de cette stratégie. Elle a adopté, le 8 février 2018, un schéma de développement touristique pour la période 2018-2020.

Le Département et la Communauté d'Agglomération s'entendent pour travailler sur les priorités communes suivantes :

- dans le cadre de la filière de l'itinérance douce, la Communauté d'Agglomération est déjà dotée de nombreux itinéraires cyclables et de boucles locales. En complément, des itinéraires pédestres pourraient être créés, notamment en forêt et en lien avec la démarche de labellisation forêt d'exception. L'ensemble de l'offre existante en matière d'itinérance douce et les projets à venir, devraient figurer dans une offre touristique lisible, connectée avec un marqueur fort sur l'environnement, que pourrait être la forêt d'exception. En matière cyclable, la Communauté d'Agglomération intégrera le partenariat « Alsace à vélo » en 2019.
- concernant la filière gastronomie, œnotourisme et brassicole, il est proposé à la Communauté d'Agglomération d'engager un travail avec les acteurs de la filière brassicole (brasseries artisanales,...).
- concernant sur la filière des arts et des traditions populaires, il est proposé que l'office de tourisme poursuive les actions de valorisation et de promotion des potiers d'Alsace du Nord, qui bien que n'étant pas présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, contribuent aux traditions et savoir-faire de ce territoire. Les potiers pourraient ainsi bénéficier de la lisibilité et de la notoriété de Haguenau ;
- avec l'appui d'Alsace Destination Tourisme, il est proposé de travailler à la mise en tourisme des festivals du territoire (Summerlied, festival du Houblon, festival de l'Humour des Notes) ;
- concernant la forêt indivise de Haguenau, labellisée Forêt d'Exception® le Département soutiendra plusieurs actions de cette démarche multi-partenariales. Elles seront précisées dans une Convention partenariale spécifique qui sera passée entre le Département, la Ville de Haguenau, l'Etat et l'ONF d'ici la fin 2019 ;
- enfin, le Département accompagnera la création d'aires d'accueil pour les campings cars sur le territoire de l'agglomération.

## **L'enjeu du développement artistique et culturel**

Le Département a adopté le 13 décembre 2018 son schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018 – 2021. Le schéma s'articule autour de 5 enjeux stratégiques :

- développer l'accès à la culture par la pratique et l'expérience sensible ;
- articuler culture, tourisme et économie créative ;
- révéler et valoriser la filière castrale alsacienne ;
- faire du numérique un marqueur du développement culturel ;
- développer des services publics culturels de proximité.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre de la politique culturelle du Département, la Communauté d'Agglomération est un territoire expérimental en matière de coopération intercommunale. Dans le souci d'améliorer toujours plus l'offre de services publics culturels de proximité, la Communauté d'Agglomération est un partenaire privilégié du Département pour le développement d'un projet culturel de territoire.

En matière de lecture publique par exemple, la Communauté d'Agglomération – qui a pris cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2019 - souhaite créer un réseau horizontal des structures de lecture publique, qui puisse développer des outils et des projets communs. Le Département, via la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin, est partenaire dans cette démarche (appui au développement de nouveaux outils, accompagnement et appui

méthodologique en Ressources Humaines, contenus, politique documentaire, intégration des enjeux du numérique...).

D'autres projets vont être travaillés avec la Communauté d'Agglomération autour des établissements d'enseignements artistiques et la mise en tourisme des festivals du territoire (Summerlied, festival du Houblon, festival de l'Humour des Notes).

D'un point de vue global, le Département propose d'assister la Communauté d'Agglomération dans ses orientations et actions en matière de tourisme et de culture.

## **L'enjeu de la transition énergétique**

Face au changement climatique et pour contribuer à l'objectif de la conférence de Paris sur le climat en 2015 (COP 21), le Conseil Départemental du Bas-Rhin a défini le 13 décembre 2018 ses orientations stratégiques en matière de transition énergétique de nature à anticiper les conséquences pour l'Alsace et le Bas-Rhin (inondations, épisodes caniculaires plus fréquents, perte de richesse et de variété du patrimoine naturel alsacien, augmentation des risques sanitaires...).

L'action départementale sur l'agglomération haguénovienne se structurera sur 4 orientations :

- concevoir les bâtiments départementaux du 21<sup>ème</sup> siècle, sobres et innovants et notamment trouver un nouveau site pour l'Unité Technique du Conseil Départemental ;
- agir auprès des Bas-Rhinois pour accompagner durablement la transition énergétique ;
- faire de l'Alsace une terre d'innovation de la transition énergétique et écologique ;
- venir en appui aux territoires pour leur transition énergétique par la création d'une offre d'accompagnement innovante.

Pour soutenir l'émergence de solutions concrètes et ayant un impact dans le quotidien des habitants de l'agglomération haguénovienne, le Département et la Communauté d'Agglomération décident d'œuvrer collectivement pour :

- sensibiliser les collégiens à la sobriété énergétique au travers d'actions éducatives, à la réduction des déchets dans les collèges, à la promotion d'une alimentation équilibrée et élaborée à partir de produits bio et locaux ;
- impulser, porter et soutenir des projets territoriaux intégrant les enjeux de la transition énergétique, comme les projets de réseaux de chaleur et de chaufferie biomasse mutualisée entre équipements publics, engagés à Haguenau, Bischwiller et Brumath ou encore un projet d'irrigation innovante et durable visant à sécuriser les récoltes et développer les circuits courts tout en préservant la ressource naturelle ;
- mettre en œuvre des mesures compensatoires, notamment pour la voie de liaison sud avec le classement en Espace Naturel Sensible (ENS) du site de Mennwegshof ;
- soutenir la valorisation des ressources locales dans les projets et activités du territoire : filière bois dans la construction, filière agro-alimentaires locales dans l'approvisionnement des restaurants des EHPAD, des collèges, des établissements médico-sociaux...
- participer au développement de filières d'excellences « transition énergétique » dans les collèges ;
- repenser la route en changeant le « modèle de mobilité » ;



- engager un plan de 5 ans d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments départementaux qui le permettent sur le territoire de l'agglomération, dans le cadre du plan « Place au soleil » lancé par l'Etat le 28 juin 2018.

## **L'enjeu de l'épanouissement des jeunes et de la vitalité des services à la population**

Courant 2017, en application de l'article 26 II de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (tel que modifié par l'article 98 de la loi NOTRe), l'Etat et le Département ont élaboré conjointement, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ce schéma souhaite aller au-delà d'un simple constat. Il définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à pérenniser et à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il propose une vision de l'aménagement du territoire départemental tout en répondant aux mutations profondes de notre temps et notamment dans les domaines de la santé, du commerce de proximité et de la fracture numérique.

L'enjeu « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service au public », inscrit dans le Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Nord permet de soutenir en territoire des actions contribuant aux orientations du SDAASP. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération sont repérées les actions développées ci-dessous.

Le Département du Bas-Rhin, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Haguenau se fixent pour priorité d'amplifier les investissements et les initiatives dans les domaines de l'accueil scolaire et périscolaire, du sport et des loisirs, du patrimoine et des services aux personnes :

- la réalisation d'importants travaux de restructuration ou de rénovation des équipements sportifs et de loisirs de Haguenau : Nautiland, Parc des sports, gymnase Kleber, Maison des sports ;
- l'élaboration d'un nouveau schéma intercommunal de développement de l'offre périscolaire, et la mise à l'étude ou en chantier de plusieurs opérations d'envergure (Haguenau, Mommenheim, Schirrhein, Niedermodern) ;
- le renforcement de l'aide au « métier » de parent, dans une optique de prévention précoce ;
- la prévention auprès du public pré-adolescent et adolescent, notamment des conduites à risques et l'adaptation aux phénomènes nouveaux (réseaux sociaux, radicalisation) ;
- l'engagement d'un Projet Educatif Partagé et Solidaire à l'échelle de la Communauté d'Agglomération ;
- la création de la Maison des Services du Département sur le site Foch à Haguenau regroupant plus de 100 agents pour un investissement de plus de 5,4 M€ HT ;
- le soutien aux pratiques culturelles, dans tous les domaines (Lecture publique, muséographie, musique et danse, spectacle vivant, enseignement artistique) ;
- la mise en œuvre des préconisations du schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public, par exemple dans le cadre des maisons de services ;

- l'accompagnement des publics prioritaires du Département par la création d'un Conseil de solidarité et de développement social ;
- la restructuration et l'extension à 700 élèves du collège de Brumath pour 14,8 M€ ;
- la restructuration du collège André Maurois de Bischwiller suite à la fusion des deux collèges pour 9 M€ ;
- la réhabilitation partielle du collège Kléber à Haguenau dont le programme et l'enveloppe affectée sont en cours de définition ;
- la sécurisation des abords du collège de La Walck à Val de Moder pour 0,8 M€.

## **L'enjeu du bilinguisme**

Le Département du Bas-Rhin, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Haguenau soutiennent les initiatives tendant à encourager la pratique du bilinguisme et, plus généralement, la promotion de la culture régionale :

- l'accentuation des relations et des coopérations transfrontalières ;
- la promotion de l'enseignement bilingue, et de la culture bilingue (français-allemand, français-alsacien, multilinguisme), et le renforcement des doubles reconnaissances de qualification ;
- le soutien au Festival Summerlied ;
- le soutien aux actions éducatives dans tous les collèges autour du bilinguisme.

## **L'enjeu de la santé**

Le Département du Bas-Rhin, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Haguenau œuvrent conjointement, avec le PETR de l'Alsace du Nord, à une meilleure prise en compte, par les autorités sanitaires nationales et régionales, des besoins et des intérêts locaux :

- la nécessité d'une organisation sanitaire régionale plus efficace, et sa mise en cohérence avec les réalités du territoire et les atouts locaux ;
- la mise à l'étude d'un contrat local de santé à l'échelle de l'Alsace du Nord ;
- le développement d'une filière tertiaire supérieure et d'excellence en matière sanitaire ;
- la création d'une Maison des aînés, guichet unique et mutualisé de l'accueil des seniors, conjointement entre le Département et le CCAS de Haguenau et l'ensemble des partenaires sanitaires et médico sociaux, et les associations du territoire.

## **L'enjeu de l'habitat**

Le Département du Bas-Rhin, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Haguenau entendent favoriser la réalisation de programmes de logements adaptés aux évolutions sociétales, à travers plusieurs dispositifs :

- l'élaboration, par la Communauté d'Agglomération de Haguenau, d'un programme local de l'habitat intercommunal ;
- le développement des projets de logements en faveur des publics spécifiques (seniors, jeunes) ;
- l'inscription de Haguenau dans le dispositif « Action Cœur de ville » et sa transformation en conventionnement Opération de revitalisation du territoire ;

- la réalisation d'une étude en vue du lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain ;
- la mise en place d'une gouvernance dédiée par l'intermédiaire du Conseil Local de l'Habitat et de l'Attractivité.

Sur l'agglomération haguénovienne, le Département et la Communauté d'Agglomération souhaitent notamment :

- définir et mettre en œuvre une stratégie commune pour le déploiement des logements aidés en lien avec les projets d'aménagement existants (notamment les 4 quartiers +) et les objectifs de la loi SRU définis pour les 4 communes concernées ;
- expérimenter, sous réserve de validation par le ministère du logement, un dispositif dérogatoire au zonage fiscal « Pinel » en mobilisant PSL, PTZ, PSA... ;
- accompagner une étude pré-opérationnelle à une OPAH-RU multi-sites afin de soutenir la réhabilitation du parc de logements sur les centralités ;
- dans le cadre du renouvellement de la convention post-PLH signée le 1er mai 2016 et prolongée par avenant jusqu'au 1er avril 2020, élargir le dispositif renforcé de réhabilitation énergétique et d'adaptation à la perte d'autonomie des logements à l'ensemble de l'agglomération (hors OPAH)... ;
- déployer le dispositif départemental de sauvegarde et de valorisation du patrimoine bâti alsacien sur l'ensemble de l'agglomération et expérimenter un projet Maison Alsacienne du XXIème siècle pour consolider le référentiel départemental et développement de nouveaux projets ;
- soutenir la smart city de Brumath permettant d'allier innovation technologique et humaine au service de la qualité de vie des citoyens ;
- soutenir les projets de développement de l'offre de logements accompagnés ou inclusif (résidences seniors...) mettant le projet de vie au cœur du projet immobilier ;
- en articulation avec l'ensemble des priorités et projets des autres thématiques, expérimenter des projets en centralités : à l'échelle d'un quartier (cf. rénovation du quartier Les Pins à Haguenau) ou d'un îlot urbain (réhabilitation culturelle et citoyenne d'un bâtiment rue des Charrons à Bischwiller...) ;
- accompagner les actions développées dans le cadre du soutien à la Politique de la Ville ;
- poursuivre l'accompagnement des publics vulnérables par la mobilisation des différents dispositifs : Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale, Réhabilitation de Habitat Insalubre sur certains sites d'habitat précaire de populations nomades sédentarisées, modernisation des aires d'accueil des gens du voyage, centre de ressource Gens Du Voyage, projets éligibles aux appels à projet Logement d'abord...

Le Département soutiendra plusieurs actions de cette démarche multi-partenariales. Elles seront précisées dans une Convention spécifique qui sera passée entre le Département, la Communauté d'Agglomération, ainsi que toute commune concernée par les dispositifs opérationnels envisagés d'ici la fin 2019.

## **ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES PROJETS**

Les projets objets de la présente convention, tels que visés à l'article 1 susvisés, sont décrits succinctement ci-dessous. Pour de plus amples précisions il convient de se référant aux pièces annexées à la présente.

## 2.1. Le Développement touristique

- Aménagement de 3 aires de camping-cars par la Communauté d'Agglomération

La Communauté d'Agglomération a décidé, suite à l'adoption de son schéma de développement touristique, d'améliorer l'accueil des camping-caristes sur son territoire en :

- créant trois aires d'accueil dans les communes de Haguenau, Bischwiller et du Val de Moder,
- en remettant en service une aire de vidange à Haguenau.

## 2.2. Les territoires connectés à énergie positive

- Aménagement de la Voie de Liaison Sud par la Communauté d'Agglomération

La Voie de Liaison Sud (VLS) de Haguenau est une infrastructure nouvelle destinée en priorité à améliorer les déplacements et, globalement, le fonctionnement du territoire, comme l'atteste le schéma de cohérence territoriale. La VLS favorisera également la desserte inter-quartiers et les projets de développement urbain futur de la Ville de Haguenau.

Le projet consiste à réaliser un boulevard urbain d'environ 5,5 km, reliant l'entrée sud-ouest de Haguenau à la route du Rhin à l'est, en passant au sud du territoire. Les vitesses seront maîtrisées (vitesse limitée à 50 km/h sauf dans la traversée de la vallée de la Moder). En matière de sécurité routière, la VLS améliorera de façon notable la sécurité des déplacements avec un aménagement sécurisé de l'ensemble de l'itinéraire et notamment des carrefours, en intégrant les modes de déplacements doux, et en supprimant le passage à niveau SNCF de la route de Weitbruch.

L'enjeu économique de la VLS est tout autant majeur, puisque cette voie améliorera de manière significative la desserte des zones d'activité (aérodrome, Taubenhof) ainsi que du Centre hospitalier.

La VLS participe à l'amélioration des déplacements à une échelle plus large en complémentarité avec le contournement de Haguenau (RD 1063) et le futur projet de contournement de Mertzwiller. Elle facilitera également l'accès à l'Allemagne et les relations transfrontalières en assurant une liaison rapide et sécurisée de la partie sud de la ville à la RD 29 en direction du Rhin.

- Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal et Construction de l'Espace Gare et Services de Haguenau ainsi que d'un parking silo par la Communauté d'Agglomération

La gare de Haguenau (ferroviaire et routière) est un lieu de passage quotidien pour environ 8 500 personnes. Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> Gare TER d'Alsace par sa fréquentation. Le Pôle Gares est à la fois un espace fonctionnel, mais aussi une porte d'entrée située en plein centre-ville. Le projet lancé en 2010 consiste à construire un véritable pôle d'échange multimodal au niveau de la gare de Haguenau et à intégrer cet ensemble dans la ville.

**Pour l'Espace Gare et Services (EGS)**, les travaux consistent à démolir le bâtiment de la Gare et à le transformer en Espace Gare et Services afin d'offrir un lieu d'accueil confortable et attractif et de rassembler l'information, la vente et les principaux services nécessaires au fonctionnement du pôle d'échanges. L'EGS sera composé de deux ensembles :

- Un espace SNCF d'environ 800 m<sup>2</sup> destiné aux services liés à l'activité ferroviaire :
  - les installations techniques permettant la circulation ;
  - des trains sur les lignes desservant Haguenau ;
  - le hall voyageurs et l'espace de vente SNCF ;
  - des bureaux et locaux des agents de la SNCF ;
- Un espace Communauté d'Agglomération de Haguenau d'environ 775 m<sup>2</sup> destiné à des fonctions tertiaires et d'accueil du public pour les transports locaux :
  - espace de vente, des bureaux et locaux des agents Ritmo ;
  - espace de location Vélo' Ritmo ;
  - espaces destinés à accueillir des services et bureaux ;
  - des sanitaires disponibles 24h/24.

### **Les espaces publics et le souterrain Nord**

Les parvis de part et d'autre des voies ferrées seront réaménagés afin de faire le lien entre tous les espaces de déplacements intermodaux. Côté centre-ville, le parvis de l'Espace Gare et Services, traité en zone de rencontre, constitue le point d'articulation du pôle d'échanges. Il se prolongera à terme en une allée piétons-cycles / transports en commun vers la rue Saint-Georges.

Un parking courte-durée (30 minutes gratuites) de 40 places (dont 2 places PMR) sera créé à 150m de l'entrée de la gare.

Le souterrain Nord sera raccourci côté Moulin Neuf pour augmenter la visibilité et apporter plus de lumière naturelle. Ses accès seront réaménagés afin de sécuriser et favoriser les déplacements doux, ceux des cyclistes en particulier.

### **Le parking silo**

L'ouvrage dédié aux usagers du PEM, dont la capacité envisagée est de 600 places, sera directement raccordé au Passe-Quartier pour faciliter l'accès aux quais ferroviaires. Il concentrera l'ensemble de l'offre de stationnement longue durée du PEM de Haguenau.

- Réalisation de 2 boucles cyclables par la Communauté d'Agglomération

Le projet a pour objet de générer une forte fréquentation cyclable sur la boucle Moder Est de 8,5 km (Parc des Berges Haguenau/ rue de l'Eglise Bischwiller) située entre deux pôles attractifs majeurs du nord du Département, et de desservir des zones d'emploi et d'activité importants (Zone commerciale du Taubenhof, camp militaire d'Oberhoffen...). Ces pôles sont aujourd'hui reliés par une piste discontinue, mixant site propre (Haguenau-ZA Taubenhof 3,7 km) et bandes cyclables sur la RD329 peu qualitatives et sécurisantes. Le projet doit permettre de constituer une artère cyclable forte connectée au réseau local pour une irrigation et desserte plus fine du territoire. La piste créée sera ainsi en connexion avec de nombreux itinéraires cyclables existants ou à créer, tant locaux que départementaux, et sera notamment connectée à la piste qui longera la Voie de Liaison Sud via une bretelle d'accès. Ce qui la caractérise en terme de "haut niveau de service" est sa largeur (4m en enrobé), la qualité de l'éclairage sur une partie de l'itinéraire ainsi que le traitement sécurisé des intersections permettant aux cyclistes de maintenir une vitesse moyenne de circulation élevée avec une fluidité optimisée sur l'ensemble du parcours.

La boucle cyclable ouest doit permettre de reboucler l'itinéraire en piste cyclable déjà existant sur l'axe Haguenau-Schweighouse-Val-de-Moder en proposant un tracé Schweighouse - Dauendorf - Val-de-Moder, apte à accueillir des circulations de collégiens vers les établissements de Schweighouse mais également de préfigurer des connexions de plus longue distance, notamment vers les secteurs Hochfelden/Mommenheim.

- Aménagement de la RD 1062 entre la lisière de la forêt à Schweighouse-sur-Moder et le raccordement à la RD 1063

Le Département a l'intention d'entreprendre les travaux permettant de réduire les nuisances et de fluidifier le trafic au droit de la zone commerciale de Schweighouse-sur-Moder.

Le planning prévisionnel des études et des travaux est le suivant :

- études de faisabilité : 2019 ;
- études d'avant-projet : 2020 ;
- réalisation : à partir de 2022 en fonction des besoins de la zone commerciale et des disponibilités foncières.

Le coût d'objectif prévisionnel se monte à 3,1 M€ HT.

- Mise en conformité d'une chaufferie gaz-bois mutualisée par la Ville

Le renforcement de la législation sur les émissions de poussière impose la mise en conformité de la chaufferie gaz-bois de Haguenau, construite en 2004, qui alimente 11 bâtiments publics en énergie, dont le collège Foch et la future Maison des Services du Département. La solution envisagée consiste en l'installation d'un électrofiltre.

### **2.3. La réussite éducative et l'épanouissement des jeunes**

- Restructuration du centre nautique Nautiland par la Ville

A son ouverture en 1984, le Nautiland était le premier centre de loisirs aquatiques en France. Cet équipement a grandement participé au dynamisme et à l'attractivité de Haguenau. Pour permettre la poursuite de l'exploitation du site il est prévu une restructuration complète qui permettra une mise aux normes globale des installations au niveau de la sécurité, de l'accès handicapés, de l'hygiène et de la santé. Il est également prévu une extension pour le développement de son attractivité et le renforcement des installations ludiques pour la famille (rivière aquatique, aménagements extérieurs).

- Restructuration de la Maison des Sports par la Ville

La Maison des Sports de Haguenau, complémentaire à d'autres équipements comme l'Espace sportif Loeb, concentre différentes pratiques sportives avec une dominante pour la pratique des sports de combats. L'aile EST du bâtiment, dans laquelle se situent les dojos, ne répond plus aux attentes des utilisateurs et sera démolie. Un nouvel espace de 1 150 m<sup>2</sup> viendra remplacer les 770 m<sup>2</sup> actuellement existant et comportera entre autres deux aires de combats pour le judo et une tribune d'une capacité de 100 personnes. La

rénovation de l'équipement portera également sur les installations vestiaires et sanitaires.

- Réhabilitation du Parc des Sports par la Ville

Le Parc des Sports de Haguenau regroupe une multitude d'équipements sportifs couverts et de plein air (terrains de football en herbe, terrains de football synthétiques, terrains de rugby, tribunes, vestiaires, gymnase, etc.) qui nécessitent des travaux de mise aux normes et de modernisation. C'est à cet effet que des diagnostics (patrimonial et fonctionnel) ont été réalisés en 2017 et présentés aux principaux utilisateurs du site. Un programme de travaux étalés sur 5 ans (2019 – 2023), comprenant également les éléments de l'Ad'Ap, a été validé fin 2018.

- Réhabilitation du Gymnase Kléber et des espaces extérieurs

Une rénovation du gymnase Kleber – qui accueille les collégiens ainsi que quelques clubs sportifs - sera entreprise par la Ville de Haguenau.

Le programme de travaux sera élaboré d'ici le début de l'année 2020.

## **2.4 L'offre de service au public**

Depuis sa création en 2017, La Communauté d'Agglomération a engagé un plan de développement du périscolaire en réponse à une demande croissante des familles et d'autre part en réponse au plan pluriannuel d'investissement décidé par les anciennes Communauté de Communes. Au-delà de répondre à la demande des familles, il s'agit de permettre aux habitants de concilier vie professionnelle et vie privée : la Communauté d'Agglomération a déjà augmenté les places en périscolaires de plus de 20 % en 3 ans (386 places ouvertes en périscolaires sur le territoire).

- Elaboration du Schéma de développement de l'offre d'accueil périscolaire par la Communauté d'Agglomération

Pour mieux encore anticiper les besoins et disposer d'une nouvelle programmation des places en périscolaires, la Communauté d'Agglomération a décidé d'élaborer un schéma de développement des périscolaires à l'échelle de son territoire.

D'ores et déjà, plusieurs opérations ont été identifiées, voire lancées :

- Création du périscolaire de Schirrhein par la Communauté d'Agglomération

L'ex-Communauté de Communes de Bischwiller et Environs avait adopté un schéma de développement du périscolaire et avait inscrit à son programme pluriannuel d'investissement (PPI) la création d'un accueil périscolaire à Schirrhein, sachant que la Commune de Schirrhein mettra le terrain d'assise nu à disposition.

La Communauté d'Agglomération a repris ces engagements et a lancé une étude de faisabilité et de programmation pour cet équipement.

Le rendu intermédiaire portant sur l'état des lieux et des besoins du territoire a permis de dimensionner 50 places d'accueil pour une structure à Schirrhein qui accueillera les enfants de Schirrhein, de Schirrhoffen et de Kaltenhouse. La surface des locaux nécessaire est estimée à 400 m<sup>2</sup> (hors espaces extérieurs).

La livraison de la nouvelle structure périscolaire devrait intervenir durant le 1er semestre de 2021.

- Développement de l'accueil périscolaire de Haguenau Marxenhouse par la Communauté d'Agglomération

Cette opération s'inscrit dans le prolongement de l'étude de prospective scolaire menée sur la ville de Haguenau en 2014 et du schéma de développement périscolaire de l'ex Communauté de Communes de la Région de Haguenau.

L'école maternelle Marxenhouse, construite dans les années 50, ne correspond plus aux standards actuels : les salles de classe sont de petite superficie, il n'est pas possible d'y accueillir les enfants sur le temps du déjeuner, le bâtiment ne respecte pas les règles d'accessibilité... L'école maternelle sera dimensionnée pour accueillir 4 classes ainsi que les espaces nécessaires à un fonctionnement optimal sur le temps scolaire à savoir, une salle de repos, des ateliers pédagogiques, une salle de motricité, une bibliothèque et un préau.

L'accueil périscolaire aura une capacité d'accueil de 50 enfants. Il disposera d'une salle d'activité et d'un restaurant scolaire de 25 places. Le temps de restauration s'organisera en 2 services. Ces deux projets sont étroitement liés, dans la mesure où les locaux dédiés à chacune des deux entités seront partiellement mutualisés.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 2.916.650 € HT. La répartition entre la ville et la communauté d'agglomération s'effectue au prorata des surfaces de locaux scolaires et périscolaires, soit 61% pour la Ville et 39% pour la Communauté d'Agglomération.

Les travaux d'échelonnent de début 2019 jusqu' au printemps 2020.

- Développement de l'accueil périscolaire de Haguenau Bildstoeckel par la Communauté d'Agglomération

Cette opération s'inscrit dans le prolongement de l'étude de prospective scolaire menée sur la ville de Haguenau en 2014 et du schéma de développement périscolaire de l'ex Communauté de Communes de la Région de Haguenau.

Dans une même logique de mutualisation des espaces que celle qui a été adoptée à l'occasion d'opérations similaires, les objectifs du projet de rénovation de l'école maternelle Bildstoeckel consistent pour la Ville et la Communauté d'Agglomération en :

- la mise aux normes techniques du bâtiment (accessibilité, isolation thermique) et l'intégration des espaces éducatifs manquants (bibliothèque, salle de repos, ateliers pédagogiques, préau) ;



- l'amélioration des conditions d'accueil des enfants par l'intégration de locaux dédiés à la restauration et à l'accueil périscolaire.

L'école maternelle sera dimensionnée pour accueillir 5 classes ainsi que les espaces nécessaires à un fonctionnement optimal sur le temps scolaire à savoir, une salle de repos, des ateliers pédagogiques, une salle de motricité, une bibliothèque et un préau.

L'accueil périscolaire aura une capacité d'accueil de 50 enfants. Il disposera d'une salle d'activité et d'un restaurant scolaire de 25 places. Le temps de restauration s'organisera en 2 services. Ces deux projets, qui relèvent à la fois des domaines scolaires et périscolaires, sont étroitement liés, dans la mesure où les locaux dédiés à chacune des deux entités seront partiellement mutualisés.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 2.708.333 € HT. La répartition entre la ville et la communauté d'agglomération s'effectue au prorata des surfaces de locaux scolaires et périscolaires, soit 63% pour la Ville et 37% pour la Communauté d'Agglomération.

Les travaux d'échelonnement sur les années 2020 à 2021. La livraison des nouveaux locaux est prévue pour la rentrée de 2021.

- Ouverture d'un service d'accueil périscolaire pour les enfants de Niedermodern par la Communauté d'Agglomération

La commune de Niedermodern est la dernière de la CAH à ne pas bénéficier d'un service d'accueil périscolaire. A compter de la rentrée de septembre 2019, les enfants scolarisés à l'école primaire de la commune seront accompagnés par des animateurs jusqu'à la Maison de l'Enfance à Pfaffenhoffen pour y être accueillis sur les temps du midi et du soir. Il n'est pas défini de nombre de place pour le moment, la capacité d'accueil de la Maison de l'Enfance permettant de répondre à l'ensemble des demandes formulées par les familles.

- Création du périscolaire de Mommenheim par la Communauté d'Agglomération

Ce projet, figurant au Programme Pluriannuel d'Investissement de l'ex-communauté de communes de la région de Brumath, s'inscrit en réponse aux évolutions démographiques importantes de la population de la commune de Mommenheim. Cette augmentation, portée par une urbanisation rapide et conséquente, se traduit par des besoins accrus en matière de bâtiments scolaires et périscolaires. Les bâtiments existants ne peuvent plus répondre, d'un point de vue qualitatif et quantitatif aux besoins futurs et ne sont plus adaptés aux standards actuels.

Après avoir réalisé une étude prospective des besoins et étudié différents scénarios, il a été décidé d'engager la construction d'un nouvel établissement comprenant une école élémentaire, une école maternelle et une structure périscolaire sur le site dit des Vergers.

Ce nouveau bâtiment permettra, à terme, la création de 2 classes supplémentaires, soit un potentiel de 10 classes, et de porter la capacité d'accueil périscolaire à 120 places (contre 80 à ce jour).

Ouverture prévue pour la rentrée de septembre 2021. Montant global de l'opération : 5.200.000 € HT.

▪ La création d'une Maison des Aînés et des Aidants par le Département

La Maison des Aînés et des Aidants que le Département va réaliser à Haguenau sera un lieu unique et identifié d'accueil, d'accompagnement, d'animation et de ressources pour les seniors, leur famille et tous les acteurs locaux intervenant sur le champ de l'avancée en âge.

La Maison des Aînés et des Aidants de Haguenau accueillera les services du Centre Communal d'Action Social de la Ville de Haguenau, en charge des aînés ainsi que de nombreux partenaires qui y tiendront des permanences. Son ouverture est programmée pour début 2021.

▪ La création d'une Maison des services du Département

Le Département a lancé un projet de restructuration de l'ancien collège Foch à Haguenau, pour y implanter, à l'horizon 2021, une Maison des Services du Département, regroupant sur le même site :

- la Délégation territoriale Nord ;
- l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale ;
- la Protection Maternelle et Infantile ;
- le Service de Protection de l'Enfance ;
- la Maison des Aînés, des Aidants et des Personnes Handicapées ;
- ainsi que les services de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique.

Ce sont ainsi 102 agents qui rejoindront ce site au centre-ville participant à l'animation du cœur de ville, avec une possibilité d'accueillir jusqu'à 133 agents sur le site.

Le bâtiment sera le siège de permanences effectuées par de nombreux partenaires dans le domaine de l'habitat, et du social.

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES DES PARTENAIRES POUR LA REALISATION DES PROJETS**

Par la présente convention, les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre l'ensemble des engagements y figurant ayant un caractère de réciprocité. Le suivi, l'évaluation et le bilan des engagements réciproques seront effectués dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

La Ville de Haguenau et la Communauté d'Agglomération s'engagent à intégrer des clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés le permettant.

Le Département s'engage par ses services d'ingénierie compétents à assister la Ville et la Communauté d'Agglomération pour les besoins nécessaires à l'exécution des projets découlant de la présente convention.

**3.1. Le Développement touristique**

**a) La Communauté d'Agglomération s'engage à :**

- prendre en compte les besoins des cyclotouristes dans l'aménagement des aires de camping-cars ;
- prévoir des aménagements favorisant l'accès des aires aux personnes à mobilité réduite ;
- développer un partenariat avec les entreprises locales pour tester de nouveaux équipements ;
- s'inscrire dans le partenariat « Alsace à vélo » avec Alsace Destination Tourisme.

**b) Le Département s'engage à :**

- accompagner la Communauté d'Agglomération dans l'aménagement d'aires de camping-cars qui soient adaptées aux besoins des différents publics (cyclotouristes, PMR...) ;
- assurer la promotion de ces aires dans le cadre d'Alsace à vélo en lien avec Alsace Destination Tourisme ;
- soutenir financièrement l'aménagement des 3 aires de camping-cars.

### **3.2. Les territoires connectés à énergie positive**

#### **3.2.1. Mobilité**

**a) La Communauté d'Agglomération s'engage à :**

- créer de nouvelles infrastructures 100% inclusives en prenant en compte la mobilité pour tous (Personnes à Mobilité Réduite, cyclistes, piétons,...) ;
- développer les mobilités actives au travers du maillage des itinéraires cyclables départementaux et à créer une piste cyclable à haut niveau de service entre Haguenau et Bischwiller intégrant des innovations en terme de revêtements et d'éclairage,...;
- réaliser la Voie de Liaison Sud ;
- développer les aires de covoiturage ;
- reprendre dans le domaine de voirie communale une partie des routes départementales existantes ;
- contribuer financièrement au projet d'aménagement de la RD 1062 entre la lisière de la forêt à Schweighouse-sur-Moder et le raccordement à la RD 1063 (contournement Ouest de Haguenau) ;
- créer un Pôle d'Echange Multimodal avec un Espace Gare et Services, un parking silo et une gare routière ;
- mettre à disposition du Département, au sein de l'Espace Gare et Services, un espace de télétravail et de réunions ;
- accompagner le Département et le soutenir dans la recherche de foncier disponible à proximité des infrastructures routières structurantes en vue de la construction d'une nouvelle unité technique.

**b) Le Département s'engage à :**

- co-construire et cofinancer les projets de mobilité de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Haguenau ;
- contribuer à la définition des aménagements de sécurité sur la VLS ;
- veiller à l'intermodalité des infrastructures de mobilité ;
- réaliser, le cas échéant, les travaux nécessaires à la remise en état des routes départementales, avant leur déclassement ;

- apporter son ingénierie pour développer l'innovation dans la piste cyclable à haut niveau de service ;
- construire une nouvelle unité technique dès qu'un terrain aura été trouvé ;
- aménager la RD 1062 entre la lisière de la forêt à Schweighouse-sur-Moder, et le raccordement à la RD 1063 pour assurer la fluidité de l'axe Haguenau-Bitche.

### **3.2.2. Energie positive**

#### **a) La Ville s'engage à :**

- raccorder d'autres bâtiments départementaux et notamment la future Maison des Aînés et des Aidants à la chaufferie bois de Haguenau ;
- développer des innovations techniques en matière d'économie d'énergie ;
- articuler le projet de chaufferie avec la charte de la forêt d'exception et la dynamisation de la filière bois ;
- mener une démarche de sensibilisation des collégiens au développement durable via l'objectif « chaufferie mutualisée ».

#### **b) Le Département s'engage à :**

- engager avec les collègues de la Communauté d'Agglomération une démarche globale de développement durable visant l'obtention du label E3D (établissements en Démarche de Développement Durable) ;
- installer des panneaux photovoltaïques sur les collèges où cela est possible, ainsi que des capteurs mesurant la qualité de l'air ;
- soutenir financièrement le projet de chaufferie mutualisée de Haguenau.

### **3.3. La réussite éducative et l'épanouissement des jeunes**

#### **a) La Ville de Haguenau s'engage à :**

- restructurer et rénover le gymnase Kléber (vestiaires, rangements, salle annexe), et éventuellement rénover les espaces extérieurs du gymnase ;
- maintenir la gratuité de tous les équipements sportifs utilisés par les collégiens de Foch et de Kléber sur une nouvelle période de 8 années à partir de la rentrée scolaire 2019, puis à appliquer un tarif préférentiel sur une période de sept ans ;
- accorder la gratuité au Nautiland pour les collégiens de Foch, de Kléber et de Schweighouse-sur-Moder sur une période de 8 années à partir de la rentrée scolaire 2019, puis à appliquer les tarifs en vigueur proposés par le Conseil Départemental.

#### **b) Le Département s'engage à :**

- lancer un Projet Educatif Partagé et Solidaire à l'échelle de la Communauté d'Agglomération ;
- développer des actions éducatives dans tous les collèges et notamment autour du bilinguisme ;
- organiser une journée citoyenne dans un collège du territoire de la Communauté d'Agglomération chaque année.

- soutenir financièrement les projets suivants :
  - la restructuration de l'équipement de loisirs Nautiland ;
  - la restructuration de la Maison des Sports ;
  - la rénovation du Parc des Sports ;
  - la restructuration du gymnase Kléber et, s'il y a lieu, la rénovation des espaces extérieurs de ce gymnase.

### **3.4. L'offre de service au public**

#### **3.4.1 Equipements périscolaires**

##### **a) La Communauté d'Agglomération s'engage à :**

- construire un projet éducatif tenant compte du Projet Educatif de Territoire (PEDT) travaillé avec la CAF, suite à la réforme des rythmes scolaires et notamment à développer un volet bilinguisme ;
- travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des Assistants Maternels (AMAT). Des groupes de travail ont été mis en place pour travailler autour de la valorisation du métier d'AMAT. Une suite sera donnée pour envisager une offre d'accueil sur des horaires atypiques. Une journée de promotion du métier d'AMAT est prévue le 29 juin 2019 ;
- élaborer un programme partenarial d'actions et d'animation de soutien à la parentalité. Un travail sera réalisé en lien avec le REAP, le CASF de Bischwiller, les CSC Schuman et Langensand de Haguenau, le service Jeunesse de la Communauté d'Agglomération, la prévention spécialisée, le PRE et le service social et la PMI ;
- définir une offre de service pour lever les freins à l'emploi en réservant des places en périscolaire pour des situations de parents accédant à l'emploi ;
- appliquer le tarif le plus avantageux pour les familles d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

##### **b) Le Département s'engage à :**

- poursuivre l'accompagnement des AMAT, par le service de PMI ;
- contribuer à la mise en place d'un Observatoire "Petite enfance" via le projet d'Open data local. Une convention CD67 et CAF est en cours de validation avec des indicateurs précis, qui permettent d'avoir, à l'échelle des communes, intercommunalités et territoires d'action du Département, des chiffres consolidés ;
- apporter son ingénierie ;
- soutenir financièrement les projets énumérés à l'article 2.4.

#### **3.4.2. Maison des Aînés, des Aidants et des personnes handicapées**

##### **a) Le Département s'engage à :**

- créer une maison des Aînés et des Aidants à Haguenau ;
- accueillir les services du CCAS de Haguenau en charge des aînés sur ce site ;
- développer une dynamique territoriale pour répondre aux besoins du vieillissement de la population.

**b) La Ville de Haguenau s'engage à :**

- installer 3 agents du CCAS au sein de la Maison des Aînés et des Aidants ;
- faire la promotion des services de la Maison des Aînés et des Aidants dans ses publications ;
- participer financièrement au projet et contribuer au portage et à l'animation des projets collectifs.

**ARTICLE 4 : COÛT DES PROJETS ET PLAN DE FINANCEMENT**

Certains projets ont déjà été définis et d'autres sont encore au stade des réflexions.

Les dispositions ci-après viennent détailler, d'une part, les projets pour lesquels le Département apporte une contribution financière, sous réserve de l'inscription des crédits au budget départemental, et, d'autre part, les projets qui feront l'objet d'une convention d'application et pour lesquels la contribution financière départementale sera déterminée ultérieurement.

La contribution financière globale du Département est de 7 740 979 € pour les projets de la Communauté d'Agglomération et de 4 734 800 € pour les projets de la Ville, soit 12 475 779 €.

La contribution financière de la Communauté d'Agglomération est de 930 000 € pour le projet du Département.

La contribution financière de la Ville est de 120 000 € pour le projet du Département.

**4.1. Aménagement de 3 aires de camping-cars**

Le coût de l'opération pour la création des 3 aires de camping-cars se monte à 81 000 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b><u>Dépenses HT</u></b>		<b><u>Recettes (engagements notifiés)</u></b>	
Frais d'AMO	4 300 €	Département du Bas-Rhin	12 150 €
Travaux	76 700 €	Communauté d'Agglomération	68 850 €
<b>TOTAL</b>	<b>81 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>81 000 €</b>

Le Département soutient ce projet à hauteur de 15%.

Les terrains pour la création des aires de camping-cars sont mis à disposition de la Communauté d'Agglomération par les communes.

**4.2. Aménagement de la Voie de Liaison Sud**

Le coût de l'opération pour la création de la Voie de Liaison Sud se monte à 31 870 167 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements notifiés)</b>	
Travaux	29 975 833 €	Département du Bas-Rhin	4 755 000 €
Redevance archéologique/défrichage	211 000 €	Haguenau – remboursement travaux AEP	623 000 €
Prestations intellectuelles de Maîtrise d'œuvre	1 683 333 €	Haguenau – taxe d'aménagement	10 500 000 €
		Vente de foncier	4 400 000 €
		Participation pour raccordement	300 000 €
		Communauté d'Agglomération	11 292 167 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 870 167 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 870 167 €</b>

Le Département soutient ce projet à hauteur de 15%.

La Communauté d'Agglomération a également sollicité le soutien financier de l'Etat au titre du Contrat de ruralité et de la Région.

#### **4.3. Aménagement de la RD 1062 entre la lisière de la forêt à Schweighouse-sur-Moder et le raccordement à la RD 1063.**

Le coût de l'opération pour l'aménagement de la RD 1062 se monte à 3 100 000 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
Etudes-Travaux	3 100 000 €	Communauté d'Agglomération	930 000 €
		Département	2 170 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 100 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 100 000 €</b>

La Communauté d'Agglomération soutient ce projet à hauteur de 30%.

#### **4.4. Construction de l'Espace Gare et Services de Haguenau**

Le coût de l'opération pour la création de l'Espace Gare et Services se monte à 8 852 861 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements notifiés)</b>	
Etudes et prestations complémentaires	437 000 €	Département du Bas-Rhin	1 327 929 €
Maîtrise d'œuvre	681 000 €	Etat Contrat cœur de Ville	591 700 €
Prestations intellectuelles	96 000 €	Région – Travaux	1 469 000 €
Prestations d'accompagnement SNCF	325 000 €	Région – Etudes	146 000 €
Démolition	342 000 €	SNCF – Etudes	60 000 €
Travaux	5 742 000 €	SNCF – Travaux	440 000 €
Autres dépenses	979 861 €	Communauté d'Agglomération	4 818 232 €
Gare provisoire	250 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>8 852 861 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 852 861 €</b>

Le Département soutient ce projet à hauteur de 15%.

#### 4.5. Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal

Le coût de l'opération pour l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal se monte à 2 600 000 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements notifiés)</b>	
Etudes et prestations complémentaires	20 000 €	Département du Bas-Rhin	390 000 €
Maîtrise d'œuvre	175 000 €	Région – abri à vélos	200 000 €
Restructuration du passage souterrain Nord	458 000 €	Communauté d'Agglomération	2 010 000 €
Travaux espaces publics	1 547 000 €		
Construction d'un abri à vélos	400 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 600 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 600 000 €</b>

Le Département soutient ce projet à hauteur de 15%.

La Communauté d'Agglomération a également sollicité le soutien financier de l'Etat au titre du Contrat Cœur de Ville et d'autres subventions de la Région.

#### 4.6. Création d'un parking Silo à la gare

Le projet de création d'un parking silo fera l'objet d'une convention d'application lorsqu'il aura été arrêté par la Communauté d'Agglomération et que le coût de l'opération sera connu.

La contribution financière du Département pour ce projet sera déterminée sur la base de l'Avant-Projet Sommaire dans les conditions prévues par la délibération n°CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 20 mars 2017.

Le Département soutiendra ce projet à hauteur de 15%.

#### 4.7. Réalisation de 2 boucles cyclables

Le coût de l'opération pour la réalisation de deux boucles cyclables se monte à 2 000 000 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements notifiés)</b>	
Boucle Moder Est – piste cyclable express Haguenau-Bischwiller	1 400 000 €	Département du Bas-Rhin	600 000 €
Boucle Moder Ouest	600 000 €	Communauté d'Agglomération	1 400 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 000 000 €</b>

Le Département soutient ce projet à hauteur de 30%.



La Communauté d'Agglomération a également sollicité le soutien financier de l'Etat et de la Région.

#### 4.8. Mise en conformité d'une chaufferie gaz-bois mutualisée

Le coût de l'opération pour la mise en conformité d'une chaufferie gaz-bois mutualisée se monte à 274 000 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements notifiés)</b>	
Diagnostic et étude	4 000 €	Etat (DSIL)	33 712 €
Maîtrise d'œuvre	16 000 €	Département du Bas-Rhin	54 800 €
Fournitures et Travaux	254 000 €	Ville de Haguenau	185 488 €
<b>TOTAL</b>	<b>274 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>274 000 €</b>

Le Département soutient ce projet à hauteur de 20%.

#### 4.9. Restructuration du centre nautique Nautiland

Le coût de l'opération pour la restructuration du Nautiland se monte à 13 500 000 HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements notifiés)</b>	
Etudes - Travaux	13 500 000 €	Département du Bas-Rhin	2 700 000 €
		Ville de Haguenau	10 800 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 500 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 500 000 €</b>

Le Département soutient ce projet à hauteur de 20%.

La Ville a également sollicité le soutien financier de du dispositif Cœur de Ville et de la Région.

#### 4.10. Restructuration de la Maison des Sports

Le coût de l'opération pour la restructuration de la Maison des Sports se monte à 3 600 000 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements notifiés)</b>	
Coût projet	3 600 000 €	Département du Bas-Rhin	1 080 000 €
		Ville de Haguenau	2 520 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 600 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 600 000 €</b>

Le Département soutient ce projet à hauteur de 30%.

La Ville a également sollicité le soutien financier de la Région.

#### 4.11. Réhabilitation du Parc des Sports

Le coût de l'opération pour la réhabilitation du Parc des Sports se monte à 3 000 000 HT.  
Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements notifiés)</b>	
Restructuration chaufferies	200 000 €	Département du Bas-Rhin	900 000 €
Eclairage Terrain de football	800 000 €	Etat TEPCV	39 500 €
Eclairage Terrain de rugby	200 000 €	Ville de Haguenau	2 060 500 €
Accessibilité	400 000 €		
Terrain synthétique	850 000 €		
Réfection des vestiaires	380 000 €		€
Restructuration salle multi-activités	170 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 000 000 €</b>

Le Département soutient ce projet à hauteur de 30%.

La Ville a également sollicité le soutien financier de la ligue de football, l'Etat FSIL (Ad'ap), la Région.

#### 4.12. Rénovation du Gymnase Kléber

Le projet de restructuration du gymnase Kléber fera l'objet d'une convention d'application lorsqu'il aura été arrêté par la Communauté d'Agglomération et que le coût de l'opération sera connu.

La contribution financière du Département pour ce projet sera déterminée sur la base de l'Avant-Projet Sommaire dans les conditions prévues par la délibération n°CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 20 mars 2017.

Le Département soutiendra ce projet à hauteur de 30%.

#### 4.13. Elaboration d'un Schéma de développement de l'offre d'accueil périscolaire

Le coût d'étude pour l'élaboration du Schéma de développement de l'offre d'accueil périscolaire se monte à 56 000 € TTC.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses TTC</b>		<b>Recettes (engagements notifiés)</b>	
Etude prospective	56 000 €	Département du Bas-Rhin	11 200 €
		CAF (Contrat Enfance Jeunesse)	29 180 €
		Communauté d'Agglomération	15 620 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>56 000 €</b>

Le Département soutient ce projet à hauteur de 20%.

A l'issue du schéma, le Département soutiendra les projets de périscolaires retenus par la Communauté d'Agglomération et dont les travaux commenceront avant fin 2021.

#### 4.14. Création du périscolaire de Schirrhein

Le coût de l'opération pour la construction de la structure périscolaire de Schirrhein se monte à 1 060 000 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements notifiés)</b>	
Etudes, maîtrise d'oeuvre	130 000 €	Département du Bas-Rhin	212 000 €
Travaux	850 000 €	Communauté d'Agglomération	698 000 €
Mobilier	80 000 €	CAF	150 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 060 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 060 000 €</b>

Le Département soutient ce projet à hauteur de 20%.

La Communauté d'Agglomération a également sollicité le soutien financier de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité.

#### 4.15. Développement de l'accueil périscolaire de Haguenau Marxenhouse

Le coût de l'opération pour le développement de l'accueil périscolaire de Haguenau-Marxenhouse se monte à 1 151 000 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements notifiés)</b>	
Etude de programmation	13 000 €	Département du Bas-Rhin	230 200 €
Maîtrise d'oeuvre	151 €	Communauté d'Agglomération	333 428 €
Travaux	987 000 €	Etat - Contrat de ruralité	153 000 €
		CAF	150 000 €
		Région – Politique de la Ville	284 372 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 151 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 151 000 €</b>

Le Département soutient ce projet à hauteur de 20%.

La Communauté d'Agglomération a également sollicité le soutien financier de la Région au titre de Climaxion.

#### 4.16. Développement de l'accueil périscolaire de Haguenau Bildstoeckel

Le coût de l'opération pour le développement de l'accueil périscolaire de Haguenau-Bildstoeckel se monte à 1 012 500 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements notifiés)</b>	
Etude de programmation	10 300 €	Département du Bas-Rhin	202 500 €
Maîtrise d'œuvre	137 300 €	CAF	150 000 €
Travaux	864 900 €	Communauté d'Agglomération	660 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 012 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 012 500 €</b>

Le Département soutient ce projet à hauteur de 20%.

La Communauté d'Agglomération a également sollicité le soutien financier de l'Etat dans le cadre du Contrat de ruralité et de la Région.

#### **4.17. Création du périscolaire de Mommenheim**

Le projet de structure périscolaire à Mommenheim fera l'objet d'une convention d'application lorsqu'il aura été arrêté par la Communauté d'Agglomération et que le coût de l'opération sera connu.

La contribution financière du Département pour ce projet sera déterminée sur la base de l'Avant-Projet Sommaire dans les conditions prévues par la délibération n°CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 20 mars 2017.

Le Département soutiendra ce projet à hauteur de 20%.

#### **4.18. Création d'une Maison des Aînés et des Aidants**

Le coût de l'opération pour la création d'une Maison des Aînés et des Aidants se monte à 1 600 000 € HT. L'ensemble du projet de Maison des Services du Département se monte à 5 240 000 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements notifiés)</b>	
Travaux	1 600 000 €	Département du Bas-Rhin	1 480 000 €
		Ville de Haguenau	120 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 600 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 600 000 €</b>

La Ville soutient ce projet à hauteur de 40% du coût des surfaces qui seront occupées par ses services.

### **ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET DE MISE EN ŒUVRE DES AUTRES CONTRIBUTIONS**

Les modalités de paiement de chaque contribution financière de chacun des partenaires seront définies en tant que besoin dans une convention financière individuelle à conclure avec le porteur du projet.

Les modalités de mise en œuvre des autres contributions de chacun des partenaires seront définies en tant que besoin dans une convention individuelle à conclure avec le porteur du projet.

#### **ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION**

**6.1.** La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties signataires.

**6.2.** La présente convention ne prendra fin qu'à réalisation des projets visés dans son objet, sauf dénonciation prévue à l'article 10 de la présente. L'exécution des projets tels que visés dans la convention devra avoir débutée dans les délais prévus pour l'exécution de chacun et, en tout état de cause, préalablement au 31 décembre 2021, date à laquelle, une première facture pour travaux réalisés devra être transmise.

#### **ARTICLE 7 : SUIVI – ÉVALUATION – BILAN**

**7.1.** Le Comité de suivi composé des signataires de la présente convention se réunit autant que de besoin pour suivre la réalisation des projets et au moins une fois par an. Ce comité peut être élargi à tous les partenaires participant à la réalisation des projets.

**7.2.** L'évaluation et le bilan de la réalisation des projets objets de la présente convention relèvent de l'initiative et son réalisés sous la responsabilité de chaque porteur de projet.

#### **ARTICLE 8 : UTILISATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

Les modalités d'utilisation de chaque contribution financière sont détaillées dans les conventions financières citées à l'article 5 ci-avant.

#### **ARTICLE 9 : INDEPENDANCE DES CLAUSES**

Si l'une des clauses de la présente convention venait à être déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses de ladite convention continueraient à produire tous leurs effets, pour autant que l'économie générale de la convention et du contrat départemental puisse être sauvegardée. Les parties devront alors convenir d'une clause mutuellement satisfaisante, valable et conforme à leur intention initiale, en remplacement de la clause déclarée nulle ou non applicable.

#### **ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention de partenariat devra faire l'objet d'un avenant signé entre tous les partenaires à la condition que cette modification n'en remette pas en cause les principes fondamentaux et qu'elle ne contrevienne pas aux dispositions du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action nord susvisé. Tous les avenants ultérieurs feront partie intégrante de la présente convention, et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

## **ARTICLE 11 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention pourra être résiliée par l'un ou l'autre des signataires à tout moment moyennant un préavis de six (6) mois, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'ensemble des parties signataires de la présente convention.

La résiliation de la présente convention ne vaudra que pour la présente et ne produira aucun effet sur les autres conventions relatives à la déclinaison du contrat départemental, chaque convention étant autonome.

## **ARTICLE 12 : REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Les litiges susceptibles de naître entre les parties signataires à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable, préalable à toute procédure contentieuse.

En cas de différend survenant lors de l'exécution de la présente convention, les parties signataires sont tenus d'organiser dans les meilleurs délais une réunion de conciliation.

Au cours de cette réunion, un arrangement amiable est convenu, ou il peut être décidé de faire appel à une mission de médiation désignée par le Tribunal administratif de Strasbourg, par application des articles L.213-1 à L.213-10 du Code de justice administrative. Toute action contentieuse postérieure devra être introduite devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait en trois exemplaires originaux à Haguenau, le

Pour le Département du Bas-Rhin, Le Président,  Frédéric BIERRY	Pour la Communauté d'Agglomération, Le Président,  Claude STURNI
Pour la Commune de Haguenau Premier Adjoint au Maire,  André ERBS	